

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

2 Délibération :

I. Décisions modificatives budgétaires – écritures erronées

3) Informations et questions diverses :

I. Organisation du bureau de vote_ scrutin 12 et 19 juin 2022

II. Réunion des associations

III. Réunion publique

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 09 Pouvoirs : 01 Votants : 10	<u>Date de Convocation :</u> 13 mai 2022 <u>Date d'affichage :</u> 13 mai 2022
--	---

L'an deux mil vingt deux et le dix sept mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET

Absents excusés : Julie CHONE a donné pouvoir à Richard GABILLAT

Secrétaire de séance : Arlette LIMOUSIN

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'ajouter à l'ordre la création d'un inventaire sur la biodiversité communale.

2) Délibérations :

I. Décisions modificatives budgétaires – écritures erronées (Délibération N°15_17/05/2022)

En réponse aux observations de la Comptable publique et du contrôle de légalité, il est nécessaire de corriger les écritures saisies aux articles 675 et 775 correspondant à des écritures de cessions non admises en prévision.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de procéder à des virements de crédit de 12 000,00 € vers les articles 678 (*Autres charges exceptionnelles*) et 7788 (*Produits exceptionnels divers*) de la façon suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Art 675	Art 678
Valeurs comptables immobilisations cédées -12 000,00 €	Autres charges exceptionnelles +12 000,00 €
Art 775	Art 7788
Produits des cessions d'immobilisations -12 000,00 €	Produits exceptionnels divers +12 000,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2022, adopté le 12 avril 2022,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition du Maire et le charge de procéder aux écritures précitées.

II. Inventaire de la biodiversité communale (Délibération N°16_17/05/2022)

Monsieur le maire rappelle :

- que depuis septembre 2021, le Conseil municipal a été informé et a mené des débats à plusieurs reprises lors de ses séances sur le projet de réalisation d'un inventaire de biodiversité communale sur le territoire de la commune de Tranzault.

- que ce projet a fait l'objet d'inscription au titre du programme d'action du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), au titre du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 et a été inscrit au Budget primitif 2022,

- que préalablement à la séance de ce jour, l'association « Indre Nature » est venue présenter la méthodologie d'un inventaire de biodiversité communale. Parmi les principaux objectifs de ce projet, il est noté la réalisation d'un état des lieux des connaissances naturalistes, l'amélioration des connaissances de la biodiversité (faune, flore et habitats) sur son territoire, la sensibilisation des habitants aux enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sur le territoire communal, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions pour une gestion écologique des espaces, la préservation et la valorisation de ce patrimoine ; ce projet pourrait débuter fin 2022 et s'étaler sur une période d'environ deux ans.

Pour conclure ce projet est une véritable opportunité de bénéficier d'experts naturalistes afin de sensibiliser et d'informer l'ensemble de la population sur la biodiversité en générale et plus spécifiquement sur notre territoire, et ainsi le rendre plus attractif. Plusieurs interventions seront organisées auprès des habitants et auprès de l'école. C'est également un projet qui peut permettre et servir de référence dans le cadre d'actions à mettre en place en faveur des réflexions en cours pour la création du Parc Naturel Régional (PNR) Sud Berry, pour la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de la Châtre en Berry, ainsi que dans le cadre de l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Val de Bouzanne.

Compte tenu de toutes ces informations, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour la réalisation de cet inventaire de biodiversité communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réalisation de l'inventaire de la biodiversité communale avec l'association Indre Nature,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

3) Questions diverses

Réunions des associations

Réunion fixée le 20 mai 2022 à la salle polyvalente. Le Conseil municipal décide d'accompagner les associations dans leurs projets en leur allouant des indemnités suivant les besoins de chacune.

Monsieur le Maire indique qu'il existe un Fonds d'État gérer au niveau départemental pour obtenir des subventions complémentaires à celle existantes.

Réunion publique

Une rencontre avec les habitants de la Commune est organisée le 24 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente pour parler de :

- PLUI/PLU,
- Fibre optique,
- Implantation d'un pylône pour l'amélioration de la téléphonie mobile,
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques,
- participation de la Commune au concours des villes et villages fleuries,
- réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale,
- réhabilitation de la « grand maison » avec aménagement de différents espaces multifonctionnels.

Chaque projet sera présenté à la population avec des échanges sur les futures réalisations.

Ces projets pourront être repris dans la « gazette ».

Organisation du bureau de vote_ scrutin 12 et 19 juin 2022

Permanences élections Législatives 1^{er} Tour Dimanche 12 juin 2022		Permanences élections Législatives 2nd Tour Dimanche 19 juin 2022	
Présent ouverture et fermeture bureau de vote Président = Philippe VIAUD Secrétaire = Chantal HIBERT Assesseurs = Les membres du conseil municipal		Présent ouverture et fermeture bureau de vote Président = Philippe VIAUD Secrétaire = Chantal HIBERT Assesseurs = Les membres du conseil municipal	
8h00-13h00	GABILLAT Richard (8h10h) HIBERT Chantal (10h-13h) PLANTUREUX Eloïse LIMOUSIN Arlette	8h00-13h00	GABILLAT Richard (8h10h) VIAUD Philippe (10h-13h) PLANTUREUX Eloïse LIMOUSIN Arlette
13h00-18h00	FERRANDON Françoise DESMET Eric FRADET Damien	13h00-18h00	FERRANDON Françoise DESMET Eric CHONE Julie
Dépouillement	Les membres du conseil municipal	Dépouillement	Les membres du conseil municipal

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

En date du 28 avril 2022, Monsieur le Maire a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de Trésorerie Interactive valable 12 mois pour un montant de 100.000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h30

La prochaine séance du Conseil municipal est prévue le 14 Juin 2022

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT

Damien FRADET

Guy BRULON

Richard GABILLAT

Eloïse PLANTUREUX

Françoise FERRANDON

Arlette LIMOUSIN

Eric DESMET